



Ce décret qui attribue au secrétaire général de la présidence, Ferdinand Ngoh Ngoh, la délégation permanente de signature confirme aux yeux de certains observateurs que ce baron du régime est le futur président du Cameroun.

En effet, le 5 février 2019, le président Paul Biya a signé une centaine de textes, parmi lesquels le décret N° 2019/043, attribuant délégation permanente de signature à Ferdinand NGOH NGOH, Secrétaire Général de la Présidence de la République.

Ce décret a fait l'effet d'une bombe dans les réseaux sociaux, confirmant aux yeux de certains observateurs un transfert de pouvoir de gré à gré entre Paul Biya et son secrétaire général Ferdinand Ngoh Ngoh.

Jeune Afrique dans une récent article révélait que Chantal Biya, la première dame du Cameroun a développé avec méthode ses réseaux d'influence.

Début janvier, rappelait le magazine panafricain, c'est Ferdinand Ngoh Ngoh qui en a fait l'expérience. Personne ne donnait cher de la peau du secrétaire général de la présidence qui avait piloté les foireux chantiers de la Coupe d'Afrique des nations 2019 dont le Cameroun s'est vu retirer l'organisation.

Non seulement il va échapper au couperet présidentiel au terme du remaniement annoncé le 4 janvier, mais il a en plus été élevé au rang de ministre d'État. Une promotion qu'il doit, dit-on, à la marque de confiance de Paul Biya.

237actu.com vous propose ce décret du président Paul Biya



FÉVRIER 2019

Le Président de la République a signé 109 textes, soit 57 décrets et 52 arrêtés.

■ **Décret N°2019/043 du 05 février 2019** accordant délégation permanente de signature à Monsieur Ngoh Ngoh Ferdinand, Secrétaire Général de la Présidence de la République.

■ **Décret N°2019/044 du 05 février 2019** habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec Bank of China, un Accord de prêt d'un montant de 69 779 232,94 USD soit environ 34,1 milliards, en vue du financement du projet de construction des lignes de transport électrique 225KV Ebolowa-Kribi et 90KV Mbalmayo-Mekin et leurs ouvrages connexes.

■ **Décret N°2019/046 du 12 février 2019** portant attribution de la Médaille de la Vaillance à titre posthume. Feu Adjudant-chef Kalda Ambroise.

■ **Décret N°2019/047 du 12 février 2019** portant attribution de la Médaille de la Vaillance à titre posthume. Feus Premier Maître Hamadou Konza Thomas ; Segent-chef Edimo David ; Soldat de 1ère classe Foka Ngouze Hervé.

■ **Décret N°2019/048 du 12 février 2019** portant attribution de la Médaille de la Vaillance à titre posthume. Feu Promesse :